



**La Région**

Auvergne-Rhône-Alpes



# Quelle mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités en Auvergne-Rhône-Alpes ?

## La prise de compétence mobilité locale

*Journées d'échanges ORBIMOB 11-13 octobre 2022*



# Une démarche volontariste de la Région



## Ce que dit la LOM

Avant le 31 mars 2021, les communautés de communes devaient se prononcer sur la prise ou non de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

En cas de refus, la Région devait l'exercer en tant qu'AOM locale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a proposé aux 107 communautés de communes qui avaient à se prononcer d'assumer ce rôle d'AOM locale, non pas par « défaut » mais pour :

- **Eviter un morcellement de l'offre de transport**
- Dans le cadre d'un **travail en proximité, à l'écoute des territoires**

# La mobilité locale

95 communautés de communes sur 107 \*  
ont confié la compétence d'AOM à la Région

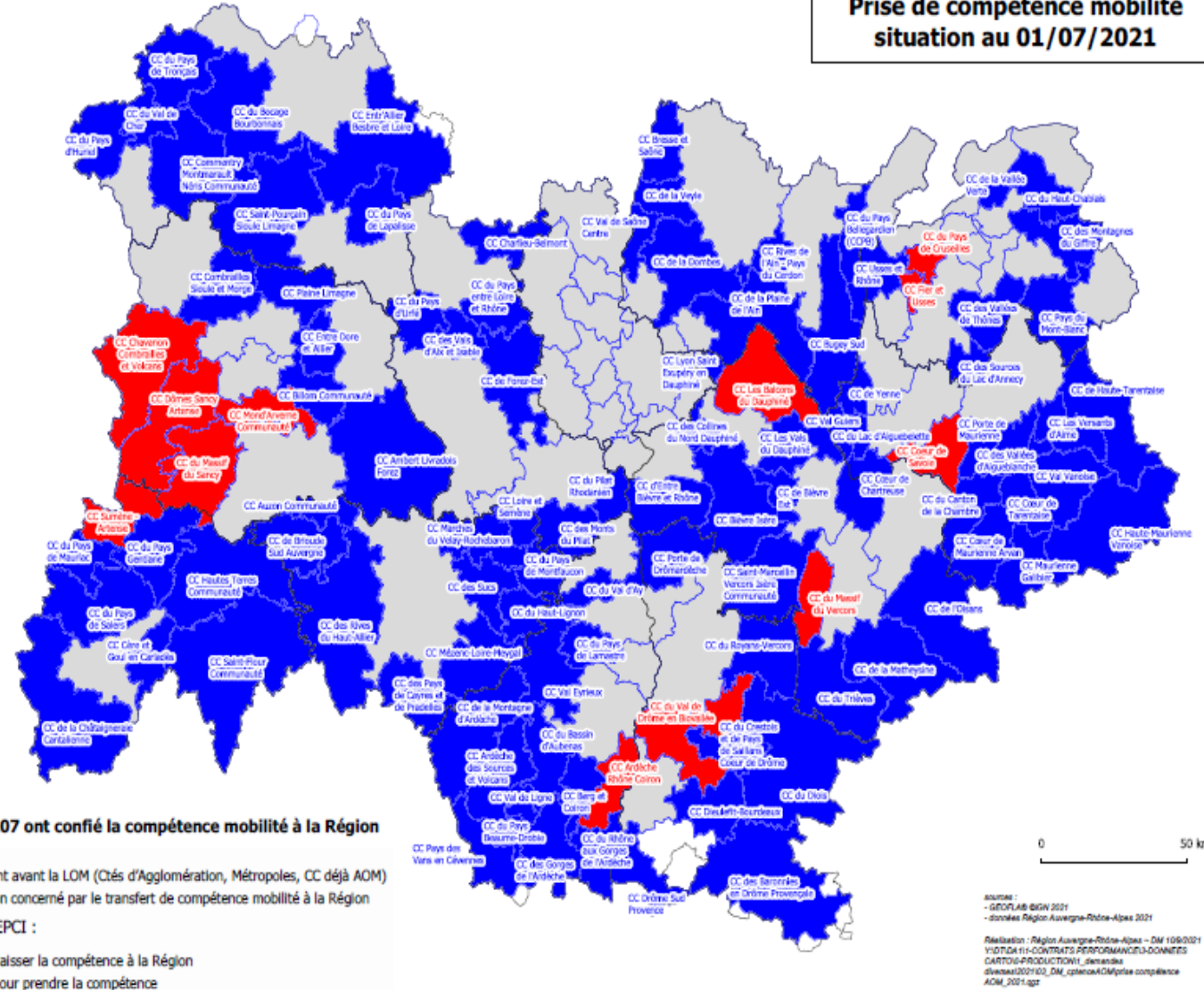
Compétences prises en charge par la Région :

- Les **services réguliers** et de transport à la demande,
- Les **transports scolaires**,
- **L'intermodalité**,
- Les **mobilités actives**,
- Les **mobilités partagées**,
- La **mobilité solidaire**,
- Les outils de **sensibilisation et d'incitation aux changements** de comportement

90 conventions délibérées sur 95 à date

\* le Rhône est exclu du périmètre car il relève du SYTRAL-Mobilités

Prise de compétence mobilité  
situation au 01/07/2021



# Un partenariat formalisé dans une convention de coopération

## Une convention type

socle du partenariat

Pour une durée de six ans

## Déclinée avec chacune des communautés de communes

Pour définir conjointement un programme de travail

## Complétée d'éventuelles délégations de compétences de la Région à la Communauté de communes par avenants

Sur des domaines définis d'un commun accord

# Les engagements de la Région dans les conventions de coopération

- **Renforcement du travail en proximité**
- **Cohérence garantie des offres de mobilité tous modes** : cars, trains, rabattement, covoiturage ...
- **Verdissement de la flotte** en réponse aux enjeux environnementaux
- Poursuite du **déploiement des équipements et investissements** (arrêts de car, abribus)
- Déploiement de dispositifs de vidéoprotection pour la **sécurité de nos concitoyens**
- **Massification des besoins et optimisation des coûts**
- **Moyens techniques et administratifs** ; expertise et veille techniques, juridiques et financières ; capitalisation d'expériences
- **Solutions sur mesure en matière de mobilités actives ou nouvelles mobilités** en complément du bouquet de services régional.